



Niger :

Près d'un quart de la population en insécurité alimentaire

P.6

Récepissé n°0149/14/03/01/HAAC

N°445 du 15 Juin 2015

Prix : 250F CFA

Nouvelle OPINION

Hebdomadaire togolais d'informations générales, d'analyses et de publicité

Mécontentement des conducteurs de taxi-moto à Lomé :

P.4

Le ministre Yark lance un appel aux propriétaires des motos saisies d'aller faire gratuitement le retrait



Le Ministre Yark Damehame, de la sécurité

**LE GOUVERNEMENT
KLASSOU TRÈS ATTENDU :**

Quelle serait la couleur du prochain exécutif Togolais ?

P.4

LE VOLONTARIAT AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT, DE LA CITOYENNETÉ, DE L'INCLUSION ET DE LA SOLIDARITÉ :

Un plan stratégique adopté pour les cinq prochaines années par l'ANVT

P.5

LUTTE CONTRE LA VIOLATION DES DROITS DE L'ENFANT EN AFRIQUE DE L'OUEST :

L'UCOA sollicite le partenariat des acteurs des médias

P.5

POUR LE BON FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS LAÏCS ET CONFESSIONNELS DU TOGO :

La commission de contrôle des agréments était en tournée sur le terrain

P.4

Johannesburg, 25è sommet de l'Union Africaine

L'autonomisation de la femme, la grande préoccupation

Le Mali, la Lybie, le Burkina, le Burundi ainsi que le prochain sommet sur la sécurité maritime au Togo, au centre des débats

Le Président Sud-africain Dr Jacob Zuma a ouvert le 25è sommet de l'Union Africaine (UA) ce 14 juin à Johannesburg en présence d'une cinquantaine de chefs d'Etat et de gouvernements. Etaient également présent Mahmoud Selman Abbas, le président de l'État de Palestine et Secrétaire général de l'Organisation de libération de la Palestine...



Robert Dussey, chef de la diplomatie togolaise

Jean-Pierre Fabre à la croisée des chemins

Mise en veilleuse ou fin de la lutte pour la récupération de la victoire volée ?

P.3



Jean-Pierre Fabre

NON À LA VIOLENCE



Chers soeurs et frères togolais,
L'élection n'est pas un moment
d'affrontements, de violence;
c'est un temps de débats
d'idées.

Evitons la violence sous toutes
ses formes avant, pendant et
après les élections.

Privilégions l'ouverture et la
tolérance.

Ceci est un message du
Ministère de l'administration territoriale, de la
décentralisation et des collectivités locales.

Jean-Pierre Fabre à la croisée des chemins :

Mise en veilleuse ou fin de la lutte pour la récupération de la victoire volée ?

Peu à peu, la flamme de la contestation des résultats par le candidat invincible, Jean-Pierre Fabre est en train de s'éteindre. Les ardeurs dans les rangs des marcheurs professionnels se refroidissent de façon plus prématurée que prévue. Même le staff du CAP2015 et de son fer de lance, l'ANC ne sait plus quelle stratégie adopter. Après les manifestations de rues annoncées pour déparer l'investiture de Faure Gnassingbé qui est repoussée à plus tard, plus rien n'est fixé pour "arracher la victoire volée" comme prévu pendant la campagne électorale.

Que reste-t-il à faire ?

Il faut être honnête pour reconnaître qu'aucun leader sérieux de l'opposition n'aimerait être présentement à la place de Jean-Pierre Fabre. Le tam-tam pèse lourd après la fête, dit-on. Si le Président national de l'ANC a accepté contre vents et marées à participer à une élection qu'il sait perdue d'avance, c'est certainement pour des raisons dont lui seul connaît le secret.

Aujourd'hui, malgré tous les motifs qui l'ont poussé à cet entêtement, le chef de file de l'opposition togolaise semble avoir du fil à retordre. Le plan échafaudé et le secret de polichinelle prévus pour flouer l'opinion et les militants sont mis à nu.

En effet, Fabre et les siens ont eu

pour le seul recours de bloquer artificiellement la proclamation des résultats par la CENI en vue de créer une crise électorale pour enfin crier au scandale. Le plan fut déjoué de justesse.

Plus tard, c'est un document contenant des résultats compilés par CAP2015 qui a circulé dans les rues de Lomé pour prouver que c'est Fabre qui est sorti vainqueur dans une partie du territoire. Pour les esprits simples cela a suffi pour croire que les élections du 25 avril sont une mascarade. Mais avant, c'est avec surprise que Fabre a renoncé à déposer le recours à la Cour Constitutionnelle comme pour dire que cela ne servirait à rien. Et pourtant, c'est cette même Cour qui a validé sa candidature.



Jean-Pierre Fabre (CAP2015/ANC)

On se souvient également que lors des travaux dans la commission des lois en vue des réformes avant les élections, les députés de l'ANC ont rejeté le compromis politique

selon lequel il fallait accorder une candidature de plus à Faure sous prétexte qu'il devenait à la Cour Constitutionnelle de trancher. Quelle contradiction!

C'est dans ce méli-mélo indescriptible que Jean-Pierre Fabre demande aux experts de la Francophonie de revenir procéder au décompte des bulletins de vote.

La réponse de cette dernière a été plus qu'un camouflet pour Fabre. Et ce qui vient compliquer la situation pour le chef de file de l'opposition togolaise est que jusqu'à ce jour, il n'a aucun soutien de la communauté internationale. Après analyse, tous ces soutiens qui manquent à Fabre peuvent s'expliquer par le fait qu'il s'est beaucoup entêté contre tous à participer à ce scrutin sans les réformes.

C'est aussi les mêmes raisons qui expliquent le manque de mobilisation pour les manifestations de rues. La question qui reste encore posée est celle des prochaines réformes.

Fabre aura-t-il l'humilité de reconnaître sa défaite pour enfin faire face aux réformes qu'il a fait échouer avant l'élection du 25 avril dernier ?

Joe

Johannesburg, 25^e sommet de l'Union Africaine :

L'autonomisation de la femme, la grande préoccupation Le Mali, la Lybie, le Burkina, le Burundi ainsi que le prochain sommet sur la sécurité maritime au Togo, au centre des débats

Le président Sud-africain Dr Jacob Zuma a ouvert le 25^e sommet de l'Union Africaine (UA) ce 14 juin à Johannesburg en présence d'une cinquantaine de chefs d'Etat et de gouvernements. Était également présent Mahmoud Selman Abbas, le président de l'État de Palestine et Secrétaire général de l'Organisation de libération de la Palestine.

Le Togo qui a été représenté par son ministre des Affaires étrangères Robert Dussey à ce rendez-vous, a saisi cette occasion pour évoquer avec les délégations présentes les préparatifs de la conférence sur la sécurité maritime qui se déroulera en novembre prochain à Lomé conjointement organisée avec l'Union Africaine. C'est grâce aux efforts du chef de l'Etat Faure Essozimna GNASSINGBE que cette stratégie de la politique maritime du Togo a été adoptée.

Ce sont des actions qui ont été développées en premier lieu dans le domaine interne, avec la création du Haut Conseil de la mer, instrument de stabilité et de développement du secteur maritime du Togo, de lutte contre la criminalité en mer, le long des côtes togolaises. Notons que toutes ces actions concourent à définir avec

précision les frontières maritimes du pays, d'améliorer le contrôle des navires et des embarcations, de lutter contre la pollution et l'érosion côtière, de promouvoir la pêche.

En rappel, 51 attaques ont été recensées dans le golfe de Guinée en 2013 avec la pêche illégale qui fait perdre 170 milliards de francs CFA en Afrique de l'ouest. Or, elle contribue de façon vitale à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de plus de 200 millions d'Africains et apporte aussi des revenus à plus de 10 millions aux pêcheurs. C'est pourquoi aux termes de cette prochaine conférence de novembre le président Faure Essozimna GNASSINGBE nourrit une ambition d'aboutir ensemble avec ses pairs, à une charte sur la sécurité maritime en Afrique.

Cette conférence de novembre qui se tiendra à Lomé serait une occasion pour la communauté africaine et internationale de prendre des mesures concrètes pour l'éradication de la délinquance maritime et d'offrir au continent les meilleures chances de développement.

Le ministre des Affaires étrangères, Robert Dussey, qui a eu à développer les axes essentiels de ce sommet qui marque le retour

du Togo sur la scène diplomatique africaine et internationale, n'a pas manqué au cours des travaux de mettre un accent particulier sur cette prochaine rencontre internationale sur la sécurité maritime. En marge des réunions, il a saisi l'opportunité pour s'entretenir avec ses homologues africains qui ont marqué l'intérêt de leur pays pour ce sommet et sur le concept de la charte qui devra être adoptée à l'issue de cette grande conférence internationale. L'idée est d'aboutir à un cadre d'action concret et de coopération permettant, à l'échelle africaine et internationale, de lutter contre la piraterie, le terrorisme, les trafics d'armes, de drogue et d'êtres humains.

Au cours de ce sommet, le président sud africain Jacob Zuma a expliqué qu'ils doivent œuvrer pour assurer le développement économique de l'Afrique avec toutes les ressources dont disposent nos pays. "Ce combat doit également passer par la préservation de la paix et la lutte permanente contre les différentes crises qui minent beaucoup de pays surtout le terrorisme "a-t-il ajouté.

Quant à la présidente de la commission Mme Nkosazana Dlamini-Zuma, elle a invité



l'Afrique, à l'heure de la technologie, à se donner plus de vision aux recherches scientifiques pour venir à bout de nombreuses maladies épidémiques comme le cas du virus Ebola au Libéria, Sierra Leone et en Guinée Conakry.

Le Chef de l'Etat zimbabwéen Robert Mugabe, président en exercice de l'UA pour sa part, a tenu à remercier solennellement tous les pays qui ont organisé les élections présidentielles depuis le début de l'année sans violences sur le continent ; "Ceci exprime la consolidation et la marche de la démocratie en Afrique. Le temps du colonialisme a passé et l'Afrique doit saisir son destin pour son évolution", a-t-il souligné.

Quant au thème officiel du

sommet "Année de l'autonomisation des femmes et du développement en vue de la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Afrique", le président Mugabe Robert a vivement souhaité que des postes dans les grandes instances décisionnelles soient plus attribués aux femmes pour leur émancipation dans la société africaine.

Ce rendez-vous continental a été également l'occasion pour les Chefs d'Etats de l'Union Africaine d'évoquer les questions de l'heure qui sont entre autres, la lutte contre le terrorisme, la situation en Libye, au Soudan du Sud, au Burundi au Mali, au Burkina Faso et la question sur les migrants Africains. Il a été également question de l'environnement.

TCHAGNAO

Le gouvernement Klassou très attendu :

Quelle serait la couleur du prochain exécutif Togolais ?

Les Togolais connaissent depuis le 05 juin dernier, le nouveau locataire de la primature. Il s'agit de M. Sélom Komi Klassou, vice-président de l'assemblée nationale. Si sa nomination est diversement appréciée au sein de l'opinion, la formation du gouvernement est très attendue par la population. Mais déjà, des pronostics vont bon train en ce qui concerne la couleur que présentera le prochain exécutif togolais.

La dernière semaine, l'ancien PM Ahoomey-zunu a passé le témoin au nouveau venu M. Komi Klassou avec tous les honneurs. A présent le terrain est balisé pour le nouvel homme de la primature qui doit peaufiner un programme alléchant avec l'ensemble de son



Komi Sélom Klassou, Premier ministre

gouvernement qui naîtra bientôt, pour pouvoir convaincre les députés à l'assemblée nationale. La

question qui mérite d'être posée en ces moments d'attente est de savoir si le gouvernement très

attendu serait d'union nationale où le chef du gouvernement entend assumer la victoire de son parti UNIR. Il faut rappeler qu'en 2005, à la mort du général Eyadema, une crise politique s'est emparée du pays due particulièrement à l'incompréhension des uns et des autres en ce qui concerne la succession du général président. Ainsi, aux termes d'un scrutin présidentiel très mouvementé avec la victoire de Faure, il a fallu ménager les susceptibilités en conviant toute la classe politique autour d'une table. A la suite des assises de OUAGA en Août 2006, la primature est revenue à l'opposition, ce qui lui avait permis de rentrer dans un gouvernement d'union nationale.

Aujourd'hui, le Togo vient d'organiser une élection présidentielle transparente et sans violence. Contrairement à ceux qui estiment que le pays traverse une crise politique, il faut avouer que la stabilité règne sur la terre de nos aïeux.

On reconnaît la politique d'ouverture du chef de l'Etat qui va certainement tendre la main à toute l'opposition de venir dans ce gouvernement pour apporter sa pierre à la construction de notre chère nation. La nomination de Sélom Komi Klassou au poste de premier ministre est un signal fort qui fait croire que, le parti au pouvoir après sa victoire entend assumer pleinement sa responsabilité sans l'apport des autres partis.

Toujours est-il que, l'on se demande à quoi ressemblerait le nouvel exécutif togolais, 10 jours après la nomination de Klassou ? Tout compte fait, les Togolais dans leur grande majorité attendent des hommes à la poigne pour relever les nombreux défis qui s'imposent à Faure Gnassingbé pour ce nouveau quinquennat.

Nous ne sommes pas dans le secret des dieux pour prétendre connaître la couleur du gouvernement Klassou. Mais on espère de vives voix que celui-ci comblerait les attentes des Togolais.

Alassani

Pour le bon fonctionnement des établissements privés laïcs et confessionnels du Togo : La commission de contrôle des agréments était en tournée sur le terrain

Après la révision de l'arrêté 42 fixant les conditions de création, d'ouverture et de fonctionnement des établissements scolaires privés laïcs et confessionnels de l'enseignement général, un nouvel arrêté N° 261/MEPS/CAG/SG a été pris le 3 septembre 2014 par le ministre de l'enseignement primaire et secondaire renforçant l'ensemble des conditions qui existaient dans ce domaine. Pour permettre un meilleur suivi de l'application de cet arrêté, une commission composée de pédagogues, de statisticiens et de techniciens génie civil a effectué une visite de terrain le vendredi 13 juin dernier. Objectif était de mieux évaluer le niveau d'application de l'arrêté 261, d'éviter les dysfonctionnements à la veille des examens et d'annoncer la publication prochaine des établissements agréés.



Des élèves de l'école privée VOLONTE DE DIEU en récréation

C'est une sortie qui fait suite à un document que le ministre de l'enseignement primaire et secondaire a établi le 3 septembre dernier à la suite d'un constat qu'il a eu à faire par rapport à l'arrêté 042 autorisant la création des établissements privés laïcs et confessionnels au Togo. Avec la création anarchique des établissements, les promoteurs n'arrivent pas à respecter les cri-

tères qui ont été élaborés par le ministère de l'enseignement primaire et secondaire.

Pour les ramener à l'ordre, une commission a été mise en place pour procéder à la vérification du niveau des enseignants et de l'emplacement de ces établissements.

Conduit par M. BIELO Madjatou qui est le président national de la commission du



La commission technique en discussion le fondateur du collège d'enseignement LE SALUT (dt)

contrôle d'agrément, cette équipe a pu sillonner quatre établissements dont deux modernes et deux autres en mauvais état.

Par rapport à cette sortie la commission a constaté qu'au niveau des écoles privées laïques comme " élève racheté de Dieu " dans le quartier bassadji, la volonté de Dieu et le collège-lycée louis le bélier d'Agoè nyévé, ne sont pas encore en conformité avec les critères du ministère car ces écoles ne disposent pas de cahier de texte fiable, des WC et douches sont en état de délabrement, des toits qui sont non réglementés et pire encore des salles de classe qui ne respectent pas la dimension normale qui est de 7m/5.

Par contre au niveau des autres établissements comme le collège d'enseignement secondaire

le salut et l'école internationale Mariam regroupant la maternelle, le primaire, le collège et le lycée la commission n'a pas manqué de saluer les efforts qui ont été déployés par chaque promoteur pour être en conformité avec les règles du nouveau arrêté.

Signalons au passage que cette visite de terrain se fera dans presque toutes les régions du Togo et qu'il faudrait qu'à la rentrée prochaine 2015-2016, que les promoteurs des différentes écoles, collèges et lycées puissent se conformer à ce nouveau arrêté fixant les conditions de création, d'ouverture et de fonctionnement des établissements scolaires privés laïcs et confessionnels au risque de ne pas voir leurs établissements fermés pour de bon.

Kodjovi

Nouvelle OPINION

Hebdomadaire togolais d'information générale, d'analyse et de publicité
Récépissé : 0149/14/03/01/HAAC
Siège: Adidoadi, Pavée prolo-gé,
2ème carré après Pharmacie
Le Galie-

Directeur de Publication:-

El Hadj TCHAGNAO Arimiyao
Cel:91 36 37 55
jea-tchag-ao@yahoo.fr

Secrétariat de la Rédaction:-

Agbékpo-ou Ju-ior

Rédacteurs :

Tchag-ao
El Hadj Arimiyao
Agbékpo-ou Ju-ior
Ramzad
Maroi-e Tchag-ao
Pierre Pouli

Imprimerie:

La Colombe

Tirage :

2.000 exemplaires

Lutte contre la violation des droits de l'enfant en Afrique de l'Ouest :

L'UCOA sollicite le partenariat des acteurs des médias

Nul ne peut ignorer la place importante qu'occupent les médias dans les domaines de sensibilisation, d'éducation et d'information. La communication est au cœur de tout développement. C'est ce qui explique la sollicitation des médias par toute personne, physique et ou morale qui veulent mener des actions au profit des populations. En Afrique de l'ouest, le travail des enfants, la mendicité des enfants, le mariage des enfants etc..., entre autres phénomènes qui freinent l'épanouissement et l'évolution normale des enfants.

Pour combattre ce mal, l'Union des Coalitions Ouest-Africaines

pour l'Enfance (UCOA) ne baisse pas les bras. Les responsables de cette organisation luttent pour inverser la situation qui prend plus d'ampleur dans la sous-région.

Pour ce faire, plusieurs moyens sont mis en jeu et la requête aux médias est sans détour. Des journalistes ressortissant des 15 Etats membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont été réunis la semaine dernière à Lomé où ils ont échangé sur les questions liées à la protection des droits de l'enfant, bien entendu en respectant les règles de la profession.

Les travaux qui ont duré 3 jours, ont permis d'élaborer une feuille



Mme Dédé Ahuëfa, ministre de l'Action Sociale...

de route pour une meilleure prise en compte de la thématique de protection des droits de l'enfant par les journalistes, considérés

comme des acteurs importants du système de protection de l'enfant dans l'espace sous-régional ouest-africain.

Les participants ont plaidé au cours de cette rencontre pour le prélèvement d'une taxe communautaire au sein de la CEDEAO.

Cette taxe sera reversée aux divers ministères chargés de la défense des droits de l'enfant dans l'espace communautaire.

Les débats ont tourné autour des sujets relatifs à la notion du droit de l'enfant, à l'historique de ce droit et à ses principes fondamentaux.

A l'ouverture des travaux, les ministres Koumèalo ANATE de la communication et EKOUE Ahoefa Dédé l'Action sociale, ont souligné l'importance indéniable des médias dans la réalisation des droits de l'enfant en Afrique de l'Ouest.

Les médias ne mèneront pas seuls, cette lutte ; toutes les bonnes volontés sont invitées à accompagner l'initiative et combattre ce fléau.

Pouli

Renforcement de capacité des acteurs de la société Civile de la région maritime :

Coup d'envol de 12 sessions de formation au profit de 116 organisations

Le Collectif des Organisations de la Société Civile de la Région Maritime(COSCREMA) a lancé le mardi 09 juin dernier à JESS hôtel les premières sessions de formations des Organisations de la Société Civile(OSC). Venue du Grand Lomé mais aussi des préfectures de l'Avié, du Zio, de Yoto, du Bas-Mono, de Vo et des Lacs, cette formation a été organisée pour contribuer un temps soit peu à l'émergence d'une société civile plus solide, plus efficace et plus professionnelle à travers ses actions.

Créé le 20 décembre 2013, COSCREMA est un réseau multisectoriel qui, dès sa naissance s'emploie à mettre en place un cadre permanent de concertation et de renforcement mutuel pour une synergie d'action des organisations de la société civile de la région maritime en vue d'un

développement humain durable. L'idéal pour les premiers responsables c'est d'arriver à bâtir un réseau très dynamique qui pourrait mobiliser les organisations de la société civile de la région qui sont dotés de réelles capacités organisationnelles, opérationnelles et visibles sur les grands

enjeux de développement au Togo.

Notons que par ce vaste programme de formation CROSCREMA compte former ses membres dans quatre grands domaines à savoir : la vie associative, la communication sociale, le plaidoyer et la gestion des différentes activités.

Pour le représentant du ministre de la planification, du développement et de l'aménagement du territoire, la présentation de ce programme ainsi que ses objectifs leur confortent dans le choix du thème de la série de ses-



Photo de famille

sion de formation.

Il a insisté sur le fait que, le professionnalisme est l'idéal vers lequel la société civile doit désormais tendre.

Il leur a rassuré que le gouvernement dans son plan d'action, accorde une attention particulière non seulement aux activités des associations et des organisations non gouvernementales mais aussi et surtout à l'amélioration de leur cadre réglementaire d'intervention en vue de leur participation active au développement du pays.

Junior

Le volontariat au service du développement, de la citoyenneté, de l'inclusion et de la solidarité :

Un plan stratégique adopté pour les cinq prochaines années par l'ANVT

Pour rendre l'Agence Nationale du Volontariat au Togo (ANVT) plus performante au regard de la mission et des enjeux qui ont été fixés par le gouvernement, un atelier de validation du plan stratégique de l'ANVT a été ouvert le 11 juin dernier dans la salle de conférence de la SAZOF par Mme Tomégah-DOGBE ministre du développement à la base, de l'artisanat de la jeunesse et de l'emploi des jeunes.

L'objectif était d'apporter pour les cinq prochaines années une autre vision à l'ANVT et de procéder enfin à une analyse critique de l'Agence et aussi de pouvoir formuler d'autres recommandations pour un bon fonctionnement de l'ANVT. Etaient présents à cette rencontre, les cadres de l'administration publique, des organisations internationales et des autres corps de volontariat présents au Togo.

Apporter une réponse adaptée aux questions fondamentales

de l'heure notamment l'engagement civique des jeunes d'une part et leur employabilité d'autre part, a été l'objectif principal du gouvernement en lançant en 2010 le programme de promotion du volontariat au Togo.

Deux ans après son lancement, son évaluation a conduit à s'interroger sur la capacité de son dispositif institutionnel pour faire face à des demandes de plus en plus grandissantes et pressantes des structures d'accueil et de la jeunesse. Cette évaluation a tout de même démontré que cette initiative de mobilisation et de valorisation des res-



Mme Victoire Tomégah-Dogbé

sources humaines disponibles dans le pays sert effectivement de levier pour accélérer le rythme de développement sectoriel du pays. C'est sur cette base que les premières autorités du pays ont pensé en transformant le PROVONAT en établissement public à caractère administratif dans le but de consolider d'avantage sa visibilité, son ancrage dans le paysage institutionnel et

d'assurer enfin la pérennité du volontariat.

Transformer en une agence, le volontariat a permis de promouvoir la santé pour tous, le développement communautaire, la protection de l'enfance, la femme et l'équité genre, une justice équitable pour tous et enfin le développement agricole. Comme l'agence est appelée à orienter et à organiser ces interventions pour les cinq prochaines années, elle a élaboré un document de plan stratégique qui veut mettre le volontariat au service du développement, de la citoyenneté, de l'inclusion et de la solidarité.

Pour Tomégah-DOGBE, c'est le lieu de réitérer ces remerciements à l'endroit des différents partenaires notamment le PNUD, le PVNU, France Volontaire et le Corps de la paix qui ont beaucoup contribué au renforcement du cadre institutionnel de promotion et de développement du volontariat au Togo.

Agbé

**Lisez chaque
Lundi
votre journal
Nouvelle
Opinion
Pour toute
publicité,
contactez
le 91 36 37 55**

Mécontentement des conducteurs de taxi-moto à Lomé :

Le ministre Yark lance un appel aux propriétaires des motos saisies d'aller faire gratuitement le retrait

Dans le courant de cette semaine, plusieurs motos ont été arrêtées par les agents des services de la sécurité routière pour cause de " violation des prescriptions du code de la route ", et immobilisées à la division de la sécurité routière.

Les propriétaires de ces motos qui sont encore gardées à la

direction de la sécurité routière, sont priés d'aller retirer leur engin " gratuitement ".

C'est ce qui ressort d'un communiqué du ministre de la Sécurité et de la protection civile, le colonel Yark Damehame. Le ministre saisit l'occasion pour inviter tous les usagers de la route à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour se conformer aux

dispositions des textes régissant la sécurité routière afin de préserver non seulement l'autorité de l'Etat mais la vie et les biens des concitoyens.

L'arrêt de ces motos a provoqué le mécontentement des conducteurs de taxi-moto, communément appelés " Zémidjan ".

La rédaction



Col Yark Damehame, ministre de la Sécurité et de la Protection Civile

Lutte contre les maladies hydriques, fin des travaux du 10ème FED :

L'ambassadeur de l'UE au Togo en tournée dans les préfectures de Kloto et d'Agou

Les partenaires en développement ne cessent de mener des actions louables au profit de la population Togolaise. Il faut reconnaître aujourd'hui que cet état de chose résulte des efforts réalisés par le Togo en matière de démocratisation et de paix. C'est ce qui a sans nul doute motivé ces partenaires à investir au Togo et à aider les populations déshéritées. Ainsi les Xe FED étant terminé, place au bilan dans les différents secteurs d'intervention de l'Union européenne.

Depuis jeudi dernier, l'ambassadeur de l'Union Européenne au Togo, Nicolas Berlanga-Martinez,



a entamé une tournée dans les préfectures de Kloto et d'Agou où

des actions de lutte contre les maladies hydriques ont été

menées. Il était accompagné des représentants de la Croix Rouge togolaise et danoise.

Les populations rurales sont souvent victimes de maladies infectieuses très graves causées par la consommation d'eau de rivière contaminée par des selles animales ou humaines, qui contiennent des microorganismes pathogènes.

L'aide apportée par le FED facilite ainsi l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à une meilleure hygiène.

Au total 117 localités sont concernées par les forages, le suivi de la qualité de l'eau et l'accès des écoliers et élèves à l'eau

de bonne qualité. Pendant les quatre années d'exécution, 67 forages à motricité humaine, 1767 latrines, 477 dispositifs de lave-main et 1426 postes à eau dans 234 écoles ont été installés.

Les travaux ont été exécutés par la Croix Rouge togolaise et danoise.

Une somme de 2 milliards de FCFA a été consacrée à ce projet, dont 75% pris en charge par l'Union européenne. Il revient alors aux populations de savoir bien gérer ce don inestimable.

Seule la santé nous permet de vaquer librement à nos occupations quotidiennes.

Pierre

NIGER: Près d'un quart de la population en insécurité alimentaire

L'agriculture et l'élevage sont les piliers de l'économie du Niger, mais seulement 15% des terres du pays sont cultivables.

Au Niger, l'un des pays les plus pauvres de la planète, plus de 3,6 millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire durant la période de soudure, le moment où les récoltes de l'année ont été consommées et où les prochaines n'ont pas encore été récoltées (en général de juin à septembre). Soit près d'un quart de la population. C'est un million de plus qu'en 2014 à la même période.

A Diffa et Dosso, on relève aussi une augmentation des admissions d'enfants touchés par la malnutrition aiguë sévère. Ces chiffres figurent dans un bulletin humanitaire des Nations unies publié cette semaine.

Les faibles précipitations et le déficit céréalier expliquent en partie la hausse du nombre de foyers en insécurité alimentaire, mais il faut aussi compter avec l'instabilité chez les voisins maliens, nigériens et libyens.

Les éleveurs nigériens et les terres de pâturage en souffrent, explique Harouna Abarchi, de l'Association pour la redynamisa-



Un éleveur et son troupeau

tion de l'élevage au Niger (AREN). " Cette année, ils ne sont pas allés dans ces pays à cause de l'insécurité. Mieux encore, les éleveurs de ces pays sont venus au Niger, donc on s'est retrouvé avec une surcharge importante. Les bêtes ont tout mangé. Déjà c'était insignifiant et il y a eu en

plus, plus de bétail que prévu ", explique-t-il.

L'insécurité a aussi restreint les mouvements des travailleurs nigériens et des milliers de foyers en paient le prix aujourd'hui. " Les travailleurs migrants qui envoient beaucoup d'argent ont vu leurs mouvements vers ces pays-là

réduits, voire annulés, alerte-t-il. Même les voies par lesquelles on est censé se débrouiller pour soutenir les familles sont bouchées. "

L'aide du Pam réduite

Les agences gouvernementales assurent avoir augmenté les distributions gratuites de nourriture et le " cash for work ". Ces programmes de haute intensité en main d'œuvre, comme les aménagements de pistes ou de parcours pastoraux, sont source de précieux revenus journaliers pour les foyers démunis.

Par ailleurs, le Programme alimentaire mondial des Nations unies avait initialement prévu de venir en aide à 1,6 million de personnes durant les quatre mois de la période de soudure, mais en raison des faibles fonds reçus, il a été contraint de revoir drastiquement ses ambitions à la baisse.

Seuls 500 000 Nigériens reçoivent de l'assistance, soit trois fois moins qu'espéré.

Source : rfi.fr

NOUVELLE OPINION - N°445 DU 15 JUIN 2015

**Lisez chaque Lundi
votre journal
Nouvelle Opinion
Pour toute publicité,
contactez
le 91 36 37 55**

Lomé, le



Commissariat Général

Commissariat des Services Généraux
N°917/2015/OTR/CG/CSG/DAL/DAMP

Sollicitation publique de manifestation d'intérêt pour la constitution du répertoire de fournisseurs et prestataires de services agréés

L'Office Togolais des Recettes (OTR) a pour mission notamment d'asseoir, d'administrer et de recouvrer les impôts, taxes et droits de douanes et de recouvrer les impôts locaux pour le compte des collectivités territoriales. L'OTR se propose d'être un Office moderne et efficace de mobilisation des recettes, capable d'assurer l'autofinancement des besoins nationaux. Suite à la validation de son Plan de Passation des Marchés (PPM) de 2015 et dans le but de constituer son répertoire de fournisseurs et prestataires de services pour ladite année, l'Office Togolais des Recettes (OTR) invite les entreprises et sociétés agréées à manifester leur intérêt en envoyant un dossier de candidature auprès du « Secrétaire central de l'Office Togolais des Recettes » en précisant d'une manière claire leurs domaines d'intervention.

Les domaines concernés par la présente sollicitation sont :

1. Commerce général (alimentation, produits d'entretien et de nettoyage des locaux)
2. Construction, aménagement ou réhabilitation de bâtiments ;
3. Entretien de bâtiment ;
4. Fournitures de bureau ;
5. Matériels et mobiliers de bureau ;
6. Cabinet d'Audit/conseil/Comptabilité/fiscalité/finances ;
7. Cabinet Ressources Humaines/Formation/Gestion d'intérêt ;
8. Formateurs spécialistes en marchés publics ;
9. Architecte-consultant ;
10. Fourniture ; installation ; maintenance de climatiseurs pour bâtiment.
11. Fourniture ; installation ; maintenance de système de sécurité/ incendie/ alarme/ intrusion ;
12. Travaux d'électricité bâtiment ;
13. Travaux de câblages réseaux et informatiques ;
14. Fourniture et maintenance de matériels informatiques (ordinateurs, imprimantes,...) ;
15. Fournitures et entretien d'équipements bureautiques : copieurs ;
16. Décoration intérieur bâtiment/emballages ;
17. Fourniture de consommables informatiques (encres, toners...) ;

18. Concessionnaires et location de véhicules ;
19. Garage de mécanique automobile ;
20. Fourniture, entretien et maintenance de matériels de communication ;
21. Marketing ; communication et publicité, publipostage/ enseignes lumineuses ;
22. Médias (presse écrite, radio, télévision) ;
23. Travaux de nettoyage et d'entretien bâtiments, locaux et jardins ;
24. Traitements sanitaires des bâtiments et espaces verts (désinfection, désinsectisation) ;
25. Travaux de forage ;
26. Installation ; entretien et Audit des ascenseurs ;
27. Service de déménagement ;
28. Décoration et services d'hôtes pour les conférences et autres manifestation
29. Travaux d'imprimerie/sérigraphie ;
30. Confection/vente d'étrennes et de cadeaux d'entreprises ;
31. Photographie et reportage ;
32. Fourniture d'accès internet ;
33. Menuiserie bois/aluminium ;
34. Peinture bâtiment ;
35. Plomberie ;
36. Hôtellerie/hébergement/restauration/service traiteur pour ateliers, séminaires ;
37. Pâtisserie/boulangerie ;
38. Agence de voyage ;
39. Logiciels informatiques ;
40. Fourniture, installation et maintenance des groupes électrogènes ;
41. Vente de matériels roulants ; véhicules à deux ou quatre roues ;
42. Fourniture des pièces détachées, entretien et réparation du matériel de transport
43. Services de prestations intellectuelles : cabinet et consultant individuel ;
44. Assurance ;
45. Transport courrier express sur le plan national et étranger.

L'OTR rappelle aux fournisseurs et prestataires de service qui ont eu à travailler avec lui ou avec les deux (02) anciennes régions (Douane et Impôt) qu'ils ne sont pas dispensés de cette formalité et, qu'ils doivent impérativement actualiser leurs dossiers pour être

agréés pour l'année en cours.

Le dossier de candidature doit comporter les documents ci-après :

- Une lettre de motivation comportant les noms, prénoms, raison sociale, adresse, téléphone, fax, e-mail, présentation de la structure (date de création, nature juridique, capital social, localisation géographique) ;
- L'extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ;
- Les pièces administratives (copie de la carte d'opérateur économique ou de la carte unique de création d'entreprise en cours de validité, original du quitus fiscal datant de moins de trois (03) mois) ;
- Liste des matériels en propriété ou en location avec justification des moyens humains disponibles ;
- Expérience dans le domaine (attestation à bonne fin d'exécution, PV de réception...) ;
- Les états financiers des trois dernières années pour le compte du début d'activité ;
- Les prospectus éventuels ;
- Le relevé d'identité bancaire.

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées au plus tard le 22 juin 2015 à l'adresse ci-après et portées expressément la mention :

« Manifestation d'intérêt pour la constitution du répertoire de fournisseurs et prestataires de services agréés de l'Office Togolais des Recettes ».

Adresse :

Office Togolais des Recettes, Commissariat Général,
Secrétariat Central, Porte P 07,
41, Rue des impôts ; B.P. : 20823 Lomé-TOGO
Tél. : 22 53 14 00 ; e-mail : otr@otr.tg

Une liste des prestataires sera établie par domaine d'activité après étude des dossiers.

N.B. : Seuls les prestataires retenus seront consultés pour d'éventuelles commandes de l'année en cours. L'Office Togolais des Recettes n'a aucune obligation de confier des prestations à ceux qui auraient répondu à cette manifestation d'intérêt.

Fait à Lomé, le 29 Mai 2015

Commissaire des Services Généraux de l'OTR

Philippe Kokou B. TCHODIE

TOGO CELLULAIRE



OFFRE INTERNET 3G

POUR LES LIGNES EN PRÉPAIEMENT

Avec la 3G de Togo Cellulaire, vous pouvez accéder à Internet à un débit plus rapide (jusqu'à 1.8Mbps/s) pour l'utilisation de vos applications, télécharger des emails, des fichiers, des photos, interconnecter des terminaux communicants (GPS, TPE, etc.) ou des sites distants, etc.

Conditions d'accès

- Disposer d'un terminal compatible (Smartphone, tablette ou modem 3G),
- Souscrire au service 3G,
- Souscrire à un des forfaits 3G.

Tarifs forfaits 3G prépayés

Nom du forfait	Forfait 1 Jour	Forfait 1 Jour	Forfait 1 Semaine	Forfait 1 Mois	Forfait 1 Mois	Forfait 1 Mois	Forfait 3 Mois
Volume	20 Mo	80 Mo	300 Mo	1 Go	3 Go	5 Go	10 Go
Coût	200F	500F	1 500F	5 000F	10 000F	15 000F	35 000F
Validité	1 jour	1 jour	7 jours	30 jours	30 jours	30 jours	90 jours

NB :

- La connexion est interrompue à l'épuisement du forfait,
- Le forfait est cumulable en volume et en durée de validité,
- Le cumul de la durée de validité est plafonné à 12 mois,
- A la date de fin de validité, le volume restant n'est pas reporté.

POUR LES LIGNES EN POST PAIEMENT

Avec la 3G de Togo Cellulaire, vous pouvez accéder à Internet à un débit plus rapide (jusqu'à 1.8Mbps/s) pour l'utilisation de vos applications, télécharger des emails, des fichiers, des photos, interconnecter des terminaux communicants (GPS, TPE, etc.) ou des sites distants, etc.

Conditions d'accès

- Disposer d'un terminal compatible (Smartphone, tablette ou modem 3G),
- Souscrire au service 3G,
- Souscrire à un des forfaits 3G.

Tarifs forfaits 3G Post payés

Nom du forfait	Forfait 1 Mois 1 Go	Forfait 1 Mois 3 Go	Forfait 1 Mois 5 Go
Volume	1 Go	3 Go	5 Go
Coût	5 000 F	10 000 F	15 000 F
Validité	30 jours	30 jours	30 jours

Le dépassement est facturé à 0,001F/Ko

OFFRE BLACKBERRY

La solution BlackBerry® permet aux utilisateurs de rester connectés en permanence et en toute mobilité à leurs comptes mails, messagerie instantanée, internet, etc

Facturation

Forfait mensuel BlackBerry 5Go : 15.000 F TTC/mois

POUR LES LIGNES EN PRÉPAIEMENT

La connexion internet est interrompue à l'épuisement du forfait 5Go. Mais le service BlackBerry reste opérationnel

POUR LES LIGNES EN POST PAIEMENT

Le dépassement du forfait est facturé à 0,001F/Ko.

Avantages (Solution BES)

- Accès en push aux mails professionnels provenant des serveurs Domino, Exchange ou Novell. Parfaite synchronisation entre la messagerie professionnelle et le téléphone : mails, annuaire des contacts, agenda, tâches, notes, etc.
- Accès en push aux mails privés (jusqu'à 10 comptes de messagerie).
- Téléchargement des pièces jointes.
- Navigation Internet (EDGE et 3G).
- Messagerie instantanée (BBM, MSN, Google Talk, Yahoo Messenger).
- Sécurité des données (Cryptage AES ou 3DES).
- Licence utilisateur BES Express offerte (avec assistance pour installation et intégration).

OFFRE MACHINE A MACHINE (M&M)

Offre accessible uniquement en post paiement

La meilleure réponse pour faire communiquer à distance vos machines mobiles (terminaux embarqués sur véhicules, terminaux monétiques...).

Conditions d'accès

- Achat d'un kit M2M 2G ou 3G, avec voix ou sans voix
- Terminal compatible 2G ou 3G
- Mise à disposition d'un APN dédié : 100 000 F ;
- Redevance mensuelle APN dédié : 25 000 F/mois ;
- Caution : 2 fois le montant du forfait souscrit

Tarifs forfaits M&M 2G/3G

*Frais avec APN dédié

- Frais de mise en service APN dédié: 100 000 Fcfa TTC
- Redevance mensuelle APN dédié : 25 000 Fcfa TTC

* Facturation de l'usage du service 2G/3G au forfait :

	Forfait (TTC en Fcfa)	Durée de Validité du forfait	Prix du Ko Hors forfait (TTC en Fcfa)
5 Mo	7 00	30 Jours	0,01
20 Mo	1 200		
50 Mo	1 500		
100 Mo	2 500		
500 Mo	3 500		
1 Go	6 000		
3 Go	15 000		
5 Go	20 000		

NB : Le dépassement est facturé à 0,01F/Ko



LE LEADER

service client : 888 www.facebook.com/Togocel www.twitter.com/togocel www.togocel.tg certifiée ISO 9001 : 2008